

# Les congrès anciens-catholiques internationaux

Autor(en): **Harderwijk, M.P.J. van**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue  
internationale de théologie**

Band (Jahr): **10 (1920)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403938>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **Les congrès anciens-catholiques internationaux.**

Discours prononcé par M. P. J. van Harderwijk, curé de Schiedam, à l'assemblée du clergé d'Utrecht (septembre 1919).

---

La conférence épiscopale, réunie le 24 septembre 1889, à Utrecht, par les évêques anciens-catholiques, fut le berceau de l'union des Eglises, tout en laissant à chaque Eglise particulière son indépendance entière. Le besoin de manifester publiquement cette fraternisation internationale, tant à l'égard des Eglises entre elles que des personnes du dehors, trouva sa pleine satisfaction, un an plus tard, dans le dixième congrès des anciens-catholiques d'Allemagne à Cologne. Bien que celui-ci ait été une continuation des congrès allemands, qu'il conserve lui-même dans ses décisions toujours la même dénomination et que son bureau ait été composé uniquement d'Allemands, la participation officielle d'ecclésiastiques et de laïques des autres pays l'a fait appeler international, et par la suite on l'a toujours regardé comme le premier ayant eu ce caractère.

Touchant l'organisation des congrès communs, on a adopté les propositions Wülffing. Elles reviennent dans leur essence à ceci : tous les deux ans un congrès international se réunira tour à tour en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse. Une commission du congrès, composée de quatre membres, dont deux appartiennent au pays où le congrès se réunira et un à chacun des deux autres pays, doit fixer chaque fois l'époque et l'ordre du jour de la réunion. La commission du congrès a le droit d'augmenter le nombre de ses membres et est aidée par le comité local qui se forme dans l'endroit même où le congrès doit avoir lieu.

M. le curé van Santen proposa d'instituer une société internationale de correspondance dont le but serait d'entretenir des relations suivies entre les anciens-catholiques de tous pays afin

de maintenir le caractère catholique dans le mouvement de réforme ancien-catholique et d'en répandre les principes hors des limites de la communion ancienne-catholique. La proposition fut acceptée — c'est, du reste, ce que fait très vite un congrès —, des correspondants furent nommés et des statuts arrêtés. Cette société instituée pour favoriser les relations internationales resta sans lendemain et par la suite on n'en entendit plus parler.

Une autre proposition fut celle de M. le D<sup>r</sup> Melzer de composer un catalogue complet de la littérature ancienne-catholique — catalogue répondant aux exigences scientifiques — et d'en répandre des extraits à l'intention des intellectuels et du public ordinaire. Cette proposition fut également acceptée. Une commission fut nommée sur-le-champ et... il n'en a plus jamais été fait mention dans la suite.

Deux ans plus tard, le deuxième congrès international des anciens-catholiques se réunissait en Suisse. La première thèse qui y fut traitée et adoptée fut un exposé du but poursuivi par le mouvement ancien-catholique, en même temps que du programme des congrès internationaux. Le Prof. Friedrich, qui la développa, indiqua les trois points principaux autour desquels tout le travail doit être distribué. Il y déclare que l'ancien-catholicisme (le mouvement de réforme catholique) est :

- 1° une protestation contre les nouveaux articles de foi du Vatican et, en particulier, contre l'infaillibilité papale ;
- 2° le retour au vrai catholicisme de l'Eglise ancienne, une et non-divisée, avec suppression des abus du système clérical papiste-jésuitique ;
- 3° un appel à toutes les sociétés chrétiennes à se réunir sur l'ancien fondement chrétien.

Ce programme d'action proposé il y a vingt-sept ans peut être encore celui d'aujourd'hui ; il suffit d'y joindre quelques explications et de lui donner quelques développements.

Dans le premier point, il marque la position des Eglises anciennes-catholiques à l'égard de la grande Eglise romaine et nous sentons que ce n'est pas seulement une protestation contre les décisions du concile du Vatican, mais aussi contre toute l'oppression spirituelle et cléricale exercée par Rome, autrefois comme dans ces dernières années : autrefois, c'était notre Eglise de Hollande dont elle combattait l'indépen-

dance; dans ces dernières années, c'était le réveil des Maria-vites qu'elle s'efforçait d'étouffer impitoyablement.

Le deuxième point est consacré à la tâche positive du mouvement ancien-catholique, à ce qu'il doit réaliser pour opérer ce retour au vrai catholicisme des temps anciens. Mais il n'est pas inutile de compléter l'exposé de cette œuvre positive, d'insister sur le caractère de ce retour au christianisme de l'ancienne Eglise non-divisée, de supprimer les abus qui se sont glissés dans l'Eglise.

Le mouvement ancien-catholique ne vise pas seulement à conserver très jalousement ce qui était la propriété de l'Eglise non-divisée, il veut aussi mettre au grand jour la conception catholique de tous les problèmes religieux que le temps amène. Il travaille, parle et écrit d'abord pour les fidèles qui sont membres des Eglises unies, mais il doit être aussi une voix catholique que doivent entendre tous ceux qui, bien que non unis à lui, appartiennent néanmoins à l'Eglise catholique d'Occident.

Dans le troisième point, il est dit que, répartis en beaucoup d'Eglises, nous sommes enfants d'une seule maison, croyant tous en un seul et même Seigneur et que nous devons tendre au rétablissement des liens divins que l'ambition humaine a brisés.

Si nous considérons ce qui a été réalisé de ce triple programme par le travail des neuf congrès anciens-catholiques internationaux qui ont eu lieu, nous arrivons au résultat suivant :

A l'exception de 4 thèses qui, étant d'intérêt purement local, n'avaient aucun caractère international, et 4 propositions qui ont été retirées, 58 propositions ou thèses ont été traitées dans ces neuf congrès: 38 de ces propositions ou thèses ont trait au programme d'action, 17 aux moyens à employer pour soutenir et favoriser les relations internationales, 3 à l'organisation des congrès.

Le point I du programme (opposition aux prétentions de Rome) a été traité dans six congrès en 16 thèses. Le plus souvent la thèse est d'intérêt général; par exemple: « L'ultramontanisme doit être démasqué » (Lucerne, 1892, Weibel); « Le système romain officiel ne peut plus être appelé catholique » (Lucerne, 1892, Weber); « Maintien de la morale chrétienne contre celle des jésuites » (Rotterdam, 1894, van Santen); « La

transformation de l'Eglise romaine en une institution politique » (Olten, 1904, Woker). Quelquefois elle étudie plus spécialement les intérêts ou la situation de l'Eglise d'un pays; par exemple: « Une protestation contre l'attitude du gouvernement bavarois vis-à-vis des anciens-catholiques » (Cologne, 1890, Eilender); « La dénomination de Janséniste est une injure » (Rotterdam, 1894, M<sup>sr</sup> Reinkens).

Il est digne de remarque que dans les trois derniers congrès internationaux de La Haye (1907), Vienne (1909) et Cologne (1913) aucune thèse anti-romaine n'a été traitée.

Le deuxième point du programme qui expose le point de vue ancien-catholique dans le passé et dans l'avenir a été traité dans six congrès en 17 thèses. Telles: « La doctrine du Christ est d'obligation pour le chrétien, non pas les spéculations théologiques, d'où ne naissent que des opinions humaines qui sont libres et non obligatoires » (Lucerne, 1892, Michaud); et: « Le centre de gravité de l'ancien-catholicisme ne se trouve pas tant dans la lutte contre les déformations de la doctrine, de la discipline de l'Eglise et du culte de l'Eglise, que dans l'édification de ce qui est vraiment catholique à l'égard de ces trois choses » (Vienne, 1894, Weber). D'autres thèses établissent les rapports existant entre le catholicisme ancien et le catholicisme actuel: « Le problème social et l'Eglise » (Rotterdam, 1894, Weibel); « La tâche de la science chrétienne » (Rotterdam, 1894, Weber); « Une Eglise prouve sa catholicité par la pureté de sa confession de foi et la succession apostolique de ses pasteurs » (La Haye, 1907, Prof. Kenninck).

Le troisième point du programme ancien-catholique porte sur la « Réunion des Eglises chrétiennes séparées ».

L'étude de ce problème si important n'a trouvé que fort peu d'amateurs dans les congrès internationaux des anciens-catholiques.

« La fondation d'une Faculté internationale de théologie et d'une Revue internationale de théologie est à souhaiter »; telle était la proposition que S. E. Kirejew présentait à Lucerne en 1892. Elle y fut écoutée avec courtoisie et accueillie avec un certain scepticisme. « Un désir pieux », disait le Oud Katholiek de l'époque (1892, p. 116). Le temps nous dira s'il se réalise.

Deux ans plus tard, le professeur Michaud démontrait à

Rotterdam: qu'« Il n'existe pas de raison suffisante pour le schisme des Eglises orientale et occidentale. Dans sa tendance à réaliser une unité véritable entre les différentes Eglises, l'ancien-catholicisme est donc en premier lieu tenu de travailler à favoriser et à réaliser l'unité de ces deux Eglises en maintenant leur indépendance respective. » Cette thèse, appuyée par S. E. Kirejew et adoptée à l'unanimité, ne fut suivie d'aucun résultat pratique. Au congrès suivant (1897), à Vienne, l'évêque Dr Seymour de Springfield tenta un effort pour reprendre les Unions-Conferenzen tenues en 1874/75 sous la direction du Dr von Döllinger. Naturellement la proposition est acceptée, une commission de savants est nommée et... la situation n'en change pas davantage. En outre, ce même congrès a enregistré dans sa quatrième thèse une habile déclaration d'amour de l'Autriche allemande à l'Eglise slave de Hongrie et, comme gage de cette première avance, déclaré que Huss et Jérôme de Prague avaient été condamnés injustement par les pères du concile de Constance; déclarations d'ailleurs sans portée et sans valeur.

Différents projets ont été discutés dans les congrès pour favoriser efficacement la collaboration internationale. Quelques-uns ont échoué, tels ceux contenus dans les propositions dont nous avons déjà parlé: la fondation d'une société internationale de correspondance et la rédaction d'un catalogue complet de la littérature ancienne-catholique répondant aux exigences de la science (au premier congrès). Le beau projet indiqué à Lucerne (1892) par le Prof. Thürling — le connaisseur le plus averti de la liturgie catholique et du chant d'Eglise —: « Que les Eglises anciennes-catholiques doivent tendre autant que possible à régler leurs livres officiels de prières dans une même forme » est demeuré à son tour « un désir pieux ». Quant aux propositions du dernier congrès de Cologne: « La réunion d'une conférence internationale de savants dans les congrès internationaux », aussi bien que « La fondation d'un centre de mission anti-romaine », ont été abandonnées pour plus de commodités à la résolution du congrès suivant.

D'autres moyens ont été tentés çà et là, mais qui ont été bientôt abandonnés. Rappelez-vous la belle proposition de M. le curé Spruyt à Rotterdam (1894), de faire une quête internationale à la Pentecôte. Cette quête a été faite une fois



dans notre Eglise, puis il n'en a plus été question, à moins que peut-être il en soit résulté la fondation de la société internationale ancienne-catholique de secours mutuels? Le projet du général Kirejew touchant la fondation d'une Faculté internationale de théologie n'est qu'en partie réalisé. Le séjour de quelques étudiants en théologie de notre Eglise aux universités de Bonn et de Berne, ainsi que la continuation des études à ces universités par des ecclésiastiques d'Eglises sœurs, peuvent être regardés comme un heureux acheminement vers la réalisation de cette entreprise.

Parmi les propositions qui ont été couronnées de plus de succès, nous citerons en premier lieu la publication de la « Revue internationale de théologie », transformée plus tard en la « Internationale kirchliche Zeitschrift » actuelle. Le mouvement ancien-catholique doit au promoteur de cette revue, feu S. E. Kirejew, un hommage de respectueuse reconnaissance. La fondation de sociétés anciennes-catholiques de jeunes gens a été préconisée pour la première fois au congrès de Rotterdam (1894) par M. Bergman, puis remise en question par M. Egger, en 1902, à Bonn, et enfin recommandée avec plus d'insistance encore par M. Kreuzer, en 1907, à La Haye. L'avenir de ces sociétés est assuré; elles ont grandement contribué à la bonne réussite des congrès internationaux. En 1902, la société internationale de secours mutuels a été fondée à Bonn. La pratique de la charité internationale sera toujours selon l'exemple apostolique un des liens les plus solides de la véritable Union.

Comme on le voit déjà par cet aperçu — naturellement très incomplet —, bien que les congrès aient discuté maint sujet important, qu'ils aient pris et exécuté des décisions d'une grande portée, les plaintes néanmoins n'ont pas manqué. Nous avons déjà mentionné plusieurs décisions qui, après avoir été prises avec enthousiasme, n'ont laissé de trace que sur le papier. En 1894, on s'est plaint à ce sujet au congrès de Rotterdam, et la proposition Wülffing, que le bureau du congrès devait veiller à l'exécution des décisions prises, fut adoptée.

La préparation des congrès a été parfois défectueuse, très défectueuse même, et l'ordre du jour a été communiqué trop tard. Ceux qui ont assisté aux congrès en Hollande et à l'étranger peuvent dire quelle bonne impression ils ont emportée de notre pays. Qu'on pense, par exemple, au dernier congrès de

Cologne avec ses réceptions et son organisation tout à fait insuffisantes. Les frais nécessités par la réunion d'un congrès ont été regardés comme une grande difficulté et ont poussé les curés allemands, MM. Bommer et Kirsch, à proposer de prendre des cartes permanentes de congrès pour former un fonds durable, d'où est venue dans la suite « l'institution des membres permanents des congrès ». Il s'est quelquefois passé bien du temps avant qu'un pays s'acquittât de sa promesse de réunir un congrès. C'est ainsi que l'Allemagne par exemple, en 1897, fut désignée, à sa propre demande, comme le pays où devait se tenir le congrès suivant. Il se passa, non pas deux ans, mais cinq, avant que l'engagement pris fut tenu.

A Cologne, en 1913, fut nommée une commission « pour examiner les moyens à employer afin que les congrès internationaux des anciens-catholiques fussent réunis régulièrement et que les décisions en fussent exécutées ». J'ai eu la satisfaction, si on peut dire, d'être membre de cette commission et de prendre part à de longues réunions sur le projet de règlement du Dr Merkt. Je ne cessai de m'opposer à ce projet et je n'ai pu l'accepter à la fin qu'après bien des changements importants et que lorsqu'il eut été déclaré officiellement que le règlement n'aurait qu'un caractère provisoire et qu'un prochain congrès prendrait une décision définitive. Si la Suisse, qui a été désignée à Cologne pour organiser le prochain congrès, s'en acquitte suivant le règlement actuellement existant, il n'y aura pour cette fois rien à reprendre.

Mon premier vœu — qui n'a pas été réalisé à Cologne — est que toutes les Eglises anciennes-catholiques ayant adhéré officiellement à l'Union d'Utrecht indiquent un membre qui devra prendre place dans le bureau permanent du congrès. Ce bureau se chargera d'établir l'ordre du jour et décidera des sujets à traiter; il est actuellement composé de deux Suisses et d'un seul Allemand; toute influence et collaboration des autres Eglises sont exclues. Ce bureau a un secrétariat permanent pour le siège duquel la Suisse est tout indiquée, vu que l'Internationale kirchliche Zeitschrift est l'organe officiel du congrès.

Que chaque pays nomme son représentant. En Suisse, cette nomination est faite par le synode. Ce procédé pourrait être plus tard suivi dans notre Eglise, mais cela ne paraît pas sou-



haitable. Le bureau du congrès ne doit pas être un conseil synodal international, mais demeurer une assemblée indépendante composée de tous ceux qui s'intéressent à nos rapports et devoirs internationaux. Ainsi, ce qu'il y a de mieux, ce me semble, pour notre Eglise, c'est qu'un comité formé des représentants de sociétés, intéressées aux relations internationales, nomme son président, son secrétaire ou toute autre personne, comme membre du bureau international du congrès. Ont intérêt aux congrès: la section nationale de la société internationale de secours mutuels, les sociétés de jeunes gens, la société de St-Willibrord, la société du clergé d'Utrecht, celle d'Haarlem, également la O. K. Ondersteuningsfonds, notre presse et peut-être encore d'autres. Un tel comité apprend de ses membres sur quoi doit porter l'attention internationale.

Ce bureau du congrès se charge d'établir un bon ordre du jour. Le programme de Friedrich, tel que je l'ai complété, est-il encore celui de notre temps? Qu'il me soit donc permis de faire remarquer que l'appel à l'Union adressé aux autres sociétés chrétiennes a été très froid et que ce furent MM. Kirejew et Seymour qui, sans être membres de l'Eglise ancienne-catholique, et seulement des hôtes sans suffrage, prirent sur eux cette tâche dans les congrès.

Les congrès ont, en général, un programme surchargé de matières à discuter. Pourquoi ne les diviserait-on pas en sections, comme cela se fait dans un autre domaine pour les congrès ordinaires et internationaux? En trois sections, par exemple, qui peuvent être réunies ou séparées, et dont une concernant les Eglises chrétiennes. Dans cette section pourraient être discutés les projets de réunion et examinées toutes mesures susceptibles d'être, par un effort commun, avantageuses aux chrétiens.

L'idée de M. le curé van Santen touchant une société internationale de correspondance était très bonne en principe. Honneur à la rédaction et aux collaborateurs de l'Internationale kirchliche Zeitschrift! Mais un organe officiel des congrès n'est pas suffisant. C'est en vain, par exemple, que j'y ai cherché un rapport officiel du congrès de Vienne en 1909. Je voudrais qu'il s'y trouvât une place fixe où les membres du bureau international du congrès — ne serait-ce qu'une fois tous les six mois — donneraient des communications sur l'état des choses dans leurs Eglises nationales.

Von Schulte disait en 1902: «Le congrès n'a pas pour l'instant de tâche très étendue; il doit surtout servir à nous donner conscience que nous devons être ensemble.» Et pourtant c'est ce congrès qui a fondé la société de secours mutuels et qui a beaucoup contribué à l'institution des sociétés de jeunes gens. C'est ainsi que le prochain congrès devra avant tout amener ensemble toutes les Eglises anciennes-catholiques comme des frères dans une même maison. Aucune prétention de quelque côté que ce soit! Que tous, grands ou petits par le nombre, comme des égaux, nous nous soutenions les uns les autres, nous ressouvenant de la lutte de laquelle nos Eglises sont nées; nous rappelant la tâche que nous avons à remplir dans la grande Eglise catholique et pour nos membres et pour ceux qui se trouvent en dehors de notre communion. Travaillons à l'édification de cette maison de la paix sous la direction de Dieu comme notre unique Architecte. Là il doit y avoir place pour tous; là doivent pouvoir entrer comme des hôtes bien-venus tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur afin qu'arrive un jour l'heure où ils pourront habiter comme des frères dans la maison commune du Père.